AVERTISSEMENTS AGRICOLES



TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique N° 126 (20ème envoi) - 13 Septembre 1978

CHENILLES DE LA NOCTUELLE DES GRAMINEES

On observe actuellement, et depuis le début du mois, des chenilles de la noctuelle des graminées (Mythimna unipuncta) dans diverses communes des Hautes-Pyrénées et dans la partie du Gers limitrophe des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Ces chenilles envahissent surtout les prairies naturelles à dominance de graminées, mais elles peuvent également occasionner des dégâts dans les maïs voisins, en particulier dans les parcelles mal désherbées.

LUTTE :

La lutte doit être entreprise surtout dans les parcelles où on observe des chenilles jeunes, nombreuses, et peu ou pas de chrysalides, la présence de ces dernières indiquant la fin de la période de dégâts.

Utiliser des appâts, épandus le soir, à la dose de 40-50 kg par hectare et composés de :

- endosulfan : 600 g de matière active (ou lindane : 500 g) ;
- son : 100 kg ;
- eau : 20 - 60 litres.

Il existe également des appâts granulés, prêts à l'emploi, à base de :

- carbaryl (SEVIN appât) ;
- chlorpyriphos éthyl (DURSBAN, PIRIDUR) ;
- toxaphène (SOPRAPHENE granulé).

Sur les cultures de maïs, notamment les maïs-semences, on peut également exécuter une pulvérisation d'un mélange endosulfan + parathion commercialisé sous les noms de DRIFENE A.P. ou EKADRINE P.E., à la dose de 3,5 à 4 litres par hectare de produit commercial.

C O L Z A

TRAITEMENT FONGICIDE DES SEMENCES DE COLZA :

La protection des jeunes plantules de colza contre les attaques de Phoma, Alternaria ou Sclerotinia peut être assurée avec l'un des fongicides suivants :

- captane ou thirame, à 240 g de m.a/quintal de semences ;
- organo-mercuriques, à 3,75 g de m.a/quintal de semences ;
- oxyquinoléate de cuivre, à 37,50 g de m.a/quintal de semences.

En raison des difficultés d'enrobage sur l'exploitation, l'utilisation de semences livrées traitées demeure cependant préférable.

TRAITEMENT INSECTICIDE DES SEMENCES DE COLZA :

Il s'agit essentiellement de se protéger contre les attaques d'Altises :

- une bonne protection des jeunes plantules de la levée au stade deux feuilles vraies sera assurée avec le méthiocarbe (MESUROL) à 25 g de m.a/kg de semences ; éventuellement par le lindane à 50 g de m.a/kg ou l'association lindane + endosulfan à 50 g + 125 g de m.a/kg ;

- si une protection de plus longue durée est recherchée (action sur les adultes et les larves), un traitement localisé, réalisé avec un épandeur de microgranulés, peut être effectué avec du carbofuran (CURATER) à la dose de 8 à 12 kg de produit commercial à l'hectare.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.

C.P.P.A.P. N° 532 A.D.